

RENSEIGNEMENTS EN VUE D'UNE ADMISSION

La Résidence DEBROU est un ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME MEDICALISE qui reçoit des personnes âgées valides ou dépendantes. Les admissions sont prononcées par le Directeur, après avis de la Commission d'Admission.

Le dossier national d'admission dûment complété est à adresser le plus rapidement possible à Monsieur le Directeur de la Résidence DEBROU. Vous pouvez vous le procurer en le téléchargeant sur le site de la Résidence DEBROU (www.debrou.fr), du Conseil Départemental par le www.touraine-reperage.fr, ou en le retirant directement auprès de l'accueil de la Résidence DEBROU.

A réception de ce dernier, la commission d'admission statuera sur la recevabilité du dossier d'admission (présence obligatoire de l'ensemble des pièces administratives et médicales). Une réponse écrite vous sera adressée dans les 10 jours maximum qui suivent le dépôt de la demande.

En cas d'accord, et dès qu'une place sera disponible, le Cadre de santé prendra contact avec vous afin de réaliser la visite du logement disponible.

Chaque début d'année, un arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire détermine le tarif journalier de l'établissement. Celui de 2018 est fixé à compter du 1^{er} avril 2018 à :

Pour l'hébergement :

- ✓ 57.94 € pour une chambre particulière.

Pour la dépendance :

- ✓ GIR 1-2 : 19.61 €
- ✓ GIR 3-4 : 12.44 €
- ✓ GIR 5-6 : 5.27 € ticket modérateur

Pour un mois de 31 jours, le coût est de 1 959.51€ ((57.94+5.27) x31) en chambre individuelle.

Les logements sont individuels. Il est possible d'apporter certains meubles personnels. Les résidents prennent leur repas en salle de restauration. Chacun est libre de ses allées et venues sous réserve d'informer le personnel.

Le lavage et l'entretien du linge sont à la charge de la Résidence (le linge de maison est fourni par l'établissement). Un trousseau personnel est nécessaire dont TOUS LES ELEMENTS DEVRONT ETRE IMPERATIVEMENT MARQUES AVEC DES BANDES TISSEES AUX NOMS ET PRENOMS COMPLETS, COUSUES OBLIGATOIREMENT (NON COLLEES PAR SYSTEME THERMOCOLLANT). Il est fortement recommandé de ne pas prévoir d'effets en pure laine. Il est nécessaire d'apporter, en supplément, six à huit serviettes de table, six à huit serviettes et gants de toilette (à renouveler en fonction de l'usure).

Avant l'admission, il est **impératif** de constituer le dossier administratif et de fournir les documents demandés.

Les soins courants sont assurés par l'équipe médicale de l'établissement. Chaque résident peut faire appel au médecin et au pharmacien de son choix.

Un représentant de votre culte est également à votre disposition si vous le désirez. (Aumônier, Rabin, Imam,)

Un acte de cautionnement solidaire devra être signé par la famille et remis au Bureau des Admissions.

Une demande **d'Aide Personnalisée au Logement** peut être effectuée. Son montant est calculé en fonction des ressources du résident par la **Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire**.

Une demande **d'Aide Sociale** peut être sollicitée au cas où le résident n'est pas dans la capacité financière de régler ses frais d'hébergement.

Les documents d'assuré social et de mutuelle sont absolument nécessaires afin de pratiquer le tiers payant pour la fourniture des produits pharmaceutiques. Lors de l'expiration du délai de prise en charge, les nouvelles cartes devront être fournies.

Avant toute entrée, un chèque de caution encaissable d'un montant de 1 959.51 € à l'ordre du Trésor Public correspondant à un mois de prestations sera exigé. Si le résident quitte l'établissement, celui-ci lui sera alors restitué, déduction faite du solde à payer. Les frais de séjour sont payables à échoir par tous moyens à sa convenance, à la Perception de Tours Banlieue Ouest - Avenue Victor Hugo - 37300 JOUE LES TOURS, à réception de la facture de l'établissement.

Fait à Joué-lès-Tours, le 6 avril 2018

Le Directeur

A. ESSALHI

